

Pour ce faire, le gouvernement n'a ménagé aucun effort. Il a cherché à sensibiliser davantage les Canadiens et les Canadiennes aux obstacles physiques et autres auxquels sont confrontées les personnes handicapées, à créer des partenariats efficaces afin de jeter les bases d'une action plus vaste, à la grandeur du pays, tout particulièrement avec les provinces et les municipalités.

Le Secrétariat d'État est au nombre des intervenants qui ont répondu favorablement à cet appel à l'action. En 1988, ce ministère a lancé la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Il s'agissait d'une occasion de faire mieux comprendre à la population la nature des obstacles auxquels se heurtent les personnes ayant une incapacité et de l'amener à faire quelque chose pour faciliter leur pleine intégration.

• (1740)

Fruit de la collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les municipalités, des syndicats, des organismes oeuvrant en faveur des personnes handicapées et le secteur privé, cette initiative a également permis de mettre en lumière les besoins et les attentes de ces Canadiens et Canadiennes dans les cinq grands domaines sur lesquels porte la semaine: le transport, le logement, l'emploi, les loisirs et l'éducation.

Cette semaine a également donné naissance au programme du prix de la communauté cinq étoiles qui vise à fournir aux communautés canadiennes l'occasion de montrer leur engagement envers l'intégration des personnes handicapées. Ce programme a également pour but de rendre hommage aux réalisations des municipalités à cet égard.

La qualité des installations et des services qui sont mis à la disposition des personnes ayant une incapacité au Canada dépend dans une large mesure des municipalités et des collectivités, et le prix de la communauté cinq étoiles, qui est parrainé par le comité de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, la Fédération canadienne des municipalités et le Secrétariat d'État, leur donne justement l'occasion de se demander comment elles pourraient améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens handicapés et de prendre les mesures nécessaires afin d'atteindre cet objectif.

D'année en année, ce programme connaît une popularité grandissante auprès des municipalités. En 1990, environ 15 municipalités de tous les coins du pays ont reçu des prix étoile, et pour la première fois depuis l'instauration du programme en 1988, un prix de la communauté cinq étoiles, la plus haute distinction dans le domaine de l'intégration des personnes handicapées, a été décerné

aux municipalités de Redvers, en Saskatchewan, d'Ottawa et de Kitchener, en Ontario.

Au Québec, un prix étoile a été notamment attribué à la municipalité de Saint-Louis-de-France. Celle-ci a mis sur pied un service de transport adapté qui dessert une dizaine de municipalités environnantes.

Il y a également la ville de Calgary, en Alberta, dont les efforts lui ont valu un prix étoile. Cette ville a adopté de nombreuses mesures afin d'assurer l'accessibilité à ses édifices et ses installations. En outre, un système de transport parallèle existe dans cette ville depuis 19 ans.

Bref, le programme du prix de la communauté cinq étoiles n'est qu'un exemple parmi d'autres des initiatives qu'a prises le gouvernement actuel, de concert avec ses partenaires, en vue de rendre ce pays davantage accessible à tous ses citoyens et ses citoyennes.

En parallèle, madame la Présidente, j'aimerais attirer l'attention des députés de cette Chambre sur la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées qui vient d'être récemment déposé.

Fidèle à son engagement de favoriser concrètement la participation pleine et entière des personnes handicapées, le gouvernement actuel entend donner suite, dans une large mesure, aux recommandations du Comité.

Il entreprendra notamment l'examen détaillé de la législation fédérale qui touche les personnes handicapées; il mènera en 1991 une enquête postcensitaire afin de mettre à jour la banque de données nationale sur les personnes handicapées; et il établira un comité formé de sous-ministres qui aura pour mandat de mieux coordonner les activités fédérales en ce domaine.

Chaque citoyen a une contribution à apporter à la vie de la collectivité et le droit de l'exercer. Lorsque nous faisons tomber les obstacles qui se dressent devant les personnes handicapées, nous élargissons leurs horizons, nous constituons un réservoir de talents pour nos collectivités et nous enrichissons notre nation.

Cette réalité, madame la Présidente, nous l'avons comprise, et c'est pourquoi le présent gouvernement entend poursuivre ses interventions, de concert avec ses partenaires, les provinces et les municipalités, dans tous les domaines de sa juridiction afin de permettre aux Canadiens et aux Canadiennes ayant une incapacité à devenir des citoyens et des citoyennes à part entière.

Je termine, madame la Présidente, en remerciant le député de Saint-Léonard d'avoir soulevé cette question qui demeure prioritaire tant pour l'ensemble des Canadiens que pour le gouvernement actuel.